



BUTRY SUR OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE - DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2024_AG_005

Prescrivant la mise à l'enquête publique de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune Butry-sur-Oise

Le Maire de Butry-sur-Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 à L.123-35 et L.151-1 à L.154.48;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 ;

VU la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU la délibération n°DCM2021005 du Conseil Municipal de Butry-sur-Oise en date du 13 février 2021 émettant un avis favorable au projet de révision du PLU ;

VU la délibération n°DCM2022001 de débat du PADD prise par le Conseil Municipal de Butry-sur-Oise en date du 17 mars 2022 ;

VU la délibération n°DCM2023016 du Conseil Municipal de Butry-sur-Oise en date du 25 mai 2023 arrêtant le projet de PLU ;

VU la notification du projet de révision du PLU aux personnes publiques associées (PPA) le 12 juin 2023 ;

VU la notification du projet de révision du PLU à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 7 décembre 2023 ;

VU la décision n° APPIF-2024-019 de la MRAe en date du 6 mars 2024 ;

VU la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée en date du 12 avril 2024 auprès du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE en vue de mener l'enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune de Butry-sur-Oise ;

VU la décision n°E24000027/95 en date du 14 mai 2024 du Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE désignant Madame Anaïs SOKIL en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur LEGER Etienne en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une enquête publique est organisée, pour une durée de 33 jours consécutive, du **03/06/2024 à 9h00 au 05/07/2024 à 17h30**, afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de révision du PLU de la commune de Butry-sur-Oise visant à :

- Veiller à une utilisation économe des espaces, par l'utilisation des espaces encore disponibles dans les zones bâties, pouvant être le support d'opérations d'aménagement en renouvellement urbain, favoriser le renouvellement urbain et permettre quelques extensions limitées ;
- Valoriser et qualifier les espaces urbains afin d'organiser un développement de la commune dans le respect du principe de mixité sociale, équilibrer l'offre de logements, favoriser la diversité de l'habitat ;
- Faciliter les continuités écologiques, assurer la création, le maintien et la recomposition des espaces verts, des espaces naturels et boisés ;
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels, veiller en particulier à la qualité des paysages en entrée de commune ;
- Inscrire la planification urbaine dans une perspective de développement durable, promouvoir des constructions sobres en énergie, à travers le règlement du PLU ;
- Moderniser et clarifier la réglementation compte tenu des nouvelles législations et jurisprudences et de l'évolution de la commune

ARTICLE 2 : Par décision n°E24000027/95 en date du 14 mai 2024 du Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE désignant Madame Anaïs SOKIL en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur LEGER Etienne en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARTICLE 3 : Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier à la Mairie de Butry-sur-Oise (Place Pierre Blanchard-Butry-sur-Oise), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00 ;

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de Butry-sur-Oise (www.butry.fr).

ARTICLE 4 : Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Butry-sur-Oise ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie de Butry-sur-Oise à l'adresse suivante : « Madame le commissaire enquêteur - projet de révision du PLU de Butry-sur-Oise – MAIRIE-Place Pierre Blanchard-95430 Butry-sur-Oise » ;
- par mail à l'attention du service urbanisme : enquetepubliqueplu@villebutrysuroise.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Butry-sur-Oise (Place Pierre Blanchard) :

- **Lundi 3 juin 2024, de 14h30 à 17h30 ;**
- **Mercredi 12 juin 2024, de 9h à 12h ;**
- **Jeudi 20 juin 2024, de 13h30 à 16h30 ;**
- **Samedi 29 juin 2024, de 9h à 12h ;**
- **Vendredi 5 juillet 2024, de 14h30 à 17h30.**

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête publique comprend :

- la note de présentation au titre de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement
- le dossier de révision du PLU arrêté
- le bilan de la concertation
- les pièces administratives annexes
- les avis des personnes publiques associées et la synthèse
- l'avis de l'autorité environnementale

ARTICLE 7 : Conformément aux dispositions des articles R.104-1 et suivants du code de l'Urbanisme, le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le dossier d'arrêt du PLU a été transmis auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour avis. Ce dernier est joint au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 8 : La personne responsable du projet de révision du PLU de la commune de Butry-sur-Oise est Claude NOËL. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de révision auprès du cabinet ALTEREO (Mr Pesquier ou Mme Blachon 04 42 54 00 68), du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

ARTICLE 9 : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au maire de Butry-sur-Oise, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE.

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée **d'un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 : Un avis au public sera publié par les soins de la Mairie de Butry-sur-Oise, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val d'Oise.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les lieux suivants :

- À la Mairie de Butry-sur-Oise (Place Pierre Blanchard) ;
- Rue de la Division Leclerc (devant la salle des fêtes Gilbert Joly) ;
- Au 53 rue de la Division Leclerc (devant les salles associatives) ;
- À l'intersection de la rue Massenet et la rue du Clos Cossard ;
- Au cimetière de Butry-sur-Oise (rue de la Cavée)
- Au 31 rue des Rayons
- À l'école élémentaire (rue de l'Oise)
- À l'école maternelle (rue Raoul Sales)
- À la gare de Butry/Valmondois (Rue Massenet à environs 20 mètres du passage à niveau n°20)

L'avis au public sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la commune de Butry-sur-Oise (www.butry.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux extérieurs d'affichage officiel de la Mairie de Butry-sur-Oise, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 12 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 13 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU de Butry-sur-Oise, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Butry-sur-Oise pour approbation.

ARTICLE 14 : Monsieur le Maire de Butry-sur-Oise, Madame le commissaire enquêteur et Monsieur le commissaire enquêteur suppléant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Butry-sur-Oise, Le 16 mai 2024

Le Maire

Claude NOËL

| |
|---|
| Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : Publié le : Exécutoire le : Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative). |
|---|